

Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE DE TRETS

Trets, le 18 septembre 2015

Direction Générale des Services :

04-42-37-55-14

Fax : 04-42-61-34-26

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL **du 24 septembre 2015**

Approbation du PV du 22 juillet 2015.

Rapporteur :

- JC FERAUD : 1) Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2015 ;
- JC FERAUD : 2) Transfert de compétences de la zone d'activités de Rousset à la CPA : Avis de la Commune ;
- JC FERAUD : 3) Créations de trois postes en contrat emploi d'avenir et de trois postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ;
- JC FERAUD : 4) Demande d'approbation de l'avenant n°1-2015 au Contrat Communautaire d'investissement avec la CPA ;
- MC MUSSO : 5) Demande d'autorisation du Conseil pour la garantie d'emprunt à l'Association un Toit ;
- A. ISIRDI : 6) Autorisation à M. le Maire de signer le marché d'entretien des espaces verts sur le territoire communal lots 1 à 4 ;

Questions diverses.

N°80 en date du 06 juillet 2015 : Marché A Procédure Adaptée concernant la « location, pose et dépose de décors et matériels d'illuminations – année 2015 » pour un montant de 39 863,86 € HT avec la Société BLACHERE ILLUMINATION SAS – Apt ;

N°81 en date du 06 juillet : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée concernant les « travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Gendarmerie Nationale » avec la Sté GCP – Marseille- pour un montant de 3 478,50 € HT ;

N°82 en date du 09 juillet : Contrat avec la librairie « le Bateau Blanc » pour l'organisation et la prestation du festival BD les 31 octobre et 01^{er} novembre de 8h à 19h dans la salle d'honneur du Château pour un montant de 2 000€ TTC ;

N°83 en date du 15 juillet : Contrat pour la mise à disposition de bouteille de gaz industriel avec la Sté LINDE France – Saint Priest -pour une durée de 3 ans à compter du 01/04/2015 pour un montant de 630 € HT ;

N°84 en date du 15 juillet : Contrat de vérification, entretien et maintenance du hayon élévateur du camion cantine CL 555 SR avec la Sté Lambert Constructeur – Gémenos – (2 visites annuelles obligatoires) pour un montant annuel de 368 € HT ;

N°85 en date du 27 juillet : Autorisation à Maître BLANC de la SCP BERENGER-BLANC-BURTEZ-DOUCEDE à représenter et défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui l'oppose au bureau d'études Provence Urba Conseil devant la Cour Administrative d'appel de Marseille et dont le montant des honoraires s'élève à 1 800€ TTC ;

N°86 en date du 29 juillet : Autorisation à Maître BURTEZ-DOUCEDE de la SCP BERENGER-BLANC-BURTEZ-DOUCEDE à représenter et défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui l'oppose à M. et Mme JORGE et M. DHO pour un montant des prestations qui s'élève à 3 000€ TTC ;

N°87 en date du 26 juin : Convention avec le SIHA pour la période du 06/07 au 26/08 qui s'engage à s'acquitter du montant fixé à 3,60€ par repas et par enfant et 6,40€ par repas et par adulte encadrant ;

N° 88 à 100 en date du 30 juin : Conventions de prestations de services relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires, année 2015-2016 avec :

- **Bois Plume** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 65€ TTC la séance de 2 heures
- **la Malle aux découvertes** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 67€ TTC la séance de 2 heures
- **Palette Nature** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 70€ TTC la séance de 2 heures
- **Gymnastique Sportive Tretsoise** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 70€ TTC la séance de 2 heures
- **Aix Atlé Provence** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 70€ TTC la séance de 2 heures

- **CHORE ART** « atelier danse » : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 70€ TTC la séance de 2 heures
- **ALPHA** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 65€ TTC la séance de 2 heures
- **Cap Etincelle** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 57€ TTC la séance de 2 heures
- **Trets Tennis Club** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 64,20€ TTC la séance de 2 heures
- **Foyer rural** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 65€ TTC la séance de 2 heures
- **Union Sportive Tretsoise** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 60€ TTC la séance de 2 heures
- **Sonia BREMOND, auto entrepreneur** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 40€ TTC la séance de 2 heures
- **Claire MIGNON, auto entrepreneur** : prestations rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires à raison de 60€ TTC la séance de 2 heures.

N°101 en date du 07/08 : Convention avec l'association « Harmonie municipale d'Eguilles » pour un concert philharmonique de jazz organisé le 14 juillet dans la cour du Château pour un cout total de 1 000€ TTC ;

N°102 en date du 12/08 : Désignation de Maitre HIMBAUT à déposer un mémoire en vue d'assurer les intérêts de la Commune dans l'affaire qui l'oppose aux époux RENAULT et dont le montant des honoraires s'élève à 840 € TTC ;

N°103 en date du 12/08 : Désignation de Maitre HIMBAUT à déposer un mémoire en vue d'assurer les intérêts de la Commune dans l'affaire qui l'oppose à la Sté EIFFAGE et dont le montant des honoraires s'élève à 1 320 € TTC ;